1. Modèle de lettre administrative

La lettre doit être rédigée dans un style administratif formel, ferme, objectif et respectueux. Elle doit présenter les faits reprochés à M. Ange Bourdon, préciser les obligations professionnelles méconnues et annoncer clairement la sanction disciplinaire.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE X
Adresse : …

À
Monsieur Ange BOURDON
Adresse : …

X, le 23 août 2020

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'un licenciement à titre disciplinaire

Monsieur,

Vous avez été recruté par contrat par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de X à compter du 4 juin 2017 et mis à la disposition de la commune de X afin d'exercer, dans le cadre d'un remplacement, les fonctions d'adjoint technique au sein de la police municipale.

À la suite d'un rapport établi par Monsieur le Maire de la commune de X, nous avons été informés de faits constituant des manquements à vos obligations professionnelles.

En effet, il vous est reproché d'avoir diffusé, sur des réseaux sociaux accessibles au public via Internet, des photographies et des informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de la police municipale de la commune de X, notamment concernant son système de vidéosurveillance.

Ces agissements constituent un manquement à votre obligation de discrétion professionnelle, dans la mesure où vous avez divulgué des informations dont vous avez eu connaissance dans le cadre de vos fonctions et qui présentent un caractère sensible pour le fonctionnement et la sécurité du service public.

Nous vous rappelons que l'article 26 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires impose aux agents publics une obligation de discrétion professionnelle concernant les faits, informations et documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels de la fonction publique territoriale sont soumis à des obligations professionnelles et peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires en cas de manquement à celles-ci.

Compte tenu de la nature des faits reprochés, de leur gravité et de leurs conséquences potentielles sur le fonctionnement et la sécurité du service public, et après respect de la procédure disciplinaire, notamment de vos droits à la communication de votre dossier individuel et à la présentation de vos observations, nous avons décidé de prononcer à votre encontre la sanction de **licenciement à titre disciplinaire**.

En conséquence, votre contrat prendra fin à compter du 19 février 2021.

La présente décision vous est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vous avez la possibilité de contester cette décision devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans les conditions et délais prévus par le Code de justice administrative.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Centre de Gestion
Signature et cachet